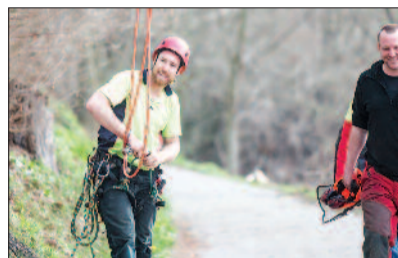




Pour ses arbres, Pont-en-Ogoz privilégie la méthode douce

A la suite de chutes de branches sur le sentier du lac, la commune de Pont-en-Ogoz a décidé de sécuriser le périmètre. Pour ce faire, elle a fait appel à trois arboristes grimpeurs indépendants. Des professionnels qui privilégient une démarche à l'écoute de la nature et de ses besoins.



La commune de Pont-en-Ogoz a engagé trois arboristes grimpeurs pour sécuriser les arbres en bordure du lac. Un spectacle impressionnant vu d'en bas. CHLOË LAMBERT

JOËLLE DUCRAUX

PAYSAGE. Une jambe enroulée autour d'une branche, l'autre pendue dans les airs, une scie à bout de bras. Vue d'en bas, depuis le sentier du lac, la scène est impressionnante. Lundi et mardi, ils étaient trois arboristes grimpeurs indépendants à crapahuter agilement dans les arbres en bordure du lac de la Gruyère.

La commune de Pont-en-Ogoz a fait appel à ces professionnels pour entretenir les arbres lon-

geant le sentier du lac, à peine 200 mètres après le terrain de football du FC Gumefens/Sorens. «Beaucoup de gens passent sur ce sentier, et là, la sécurité de la population était en jeu, explique l'employé communal Alexandre Mathys. Plusieurs personnes nous ont signalé des chutes de branches sur la route ces derniers temps. C'est pourquoi nous avons décidé de procéder rapidement à la sécurisation de cette bordure de route.»

Cette protection ne s'est pas faite de manière ordinaire. «Au

lieu de procéder à des tailles trop sévères, ou à des abattages complets, nous privilégions le prélèvement de bois morts, de bois à défauts mécaniques ou de branches cassées», explique l'architecte paysagiste Luc Merian, également propriétaire du terrain agricole qui jouxte la route.

Un partenariat public/privé qui fait office de première pour la commune. Yvan Maillard, conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire et du tourisme, précise

que le recours à des arboristes grimpeurs s'est principalement fait pour des raisons pratiques et logistiques: «L'accès dans des arbres aussi grands est difficile avec un camion nacelle. En plus, il y a beaucoup de passage sur ce sentier et nous ne pouvions pas fermer la route deux jours complets. Et il est vrai que le côté respect de la nature nous a convaincus.»

La plupart des branches coupées sont soit broyées en copeaux qui sont ensuite parsemés autour de certains arbres,

soit laissées entières entre les arbres pour former une sorte de haie. «Le bois des feuillus est très positif. Il permet d'apporter des micro-organismes et de favoriser la biodiversité», explique Luc Merian.

L'arboriste grimpeur Pierre Rousselle ajoute qu'il s'agit avant tout de «restituer la matière organique pour pérenniser le cycle de l'arbre». Il insiste sur le côté éthique et le côté développement durable de son métier. «Nous travaillons dans le respect de l'arbre. Nous es-

sayons de lui prodiguer des soins qui sont en adéquation avec sa physiologie et son environnement. Nous devons trouver un compromis entre la sécurité de la population et la valorisation du patrimoine arboré. Malheureusement, trop d'arbres sont encore mutilés.»

A Pont-en-Ogoz, deux arbres seront néanmoins prochainement abattus. «Nous n'avons pas le choix. Ils ont des champignons et finiront par tomber», précise Luc Merian. ■

Remblai pour le sol

ENNEY. La commune de Bas-Intyamont a mis à l'enquête l'extension de la carrière La Délèje, à Enney, ainsi que la création d'une décharge pour matériaux non pollués. L'information a paru hier dans la *Feuille officielle*. L'entreprise H. Grandjean & Fils SA souhaite étendre sa zone d'exploitation pour les trente prochaines années. Le terrain passe ainsi de zone d'intérêt général à zone de décharge.

Le projet date de 2010. Le syndic Roland Kaeser explique que de nombreuses études géologiques ont retardé sa mise en place. Les terrains appartiennent actuellement à la commune et à des agriculteurs. L'entreprise H. Grandjean & Fils SA paiera des indemnités aux propriétaires. L'idée de la décharge est d'y accumuler du matériau inerte et propre pour remodeler le terrain.

A l'époque, une gravière prenait place sur ce terrain qui avait par la suite mal été remis en état. «Il y a des faux talus et les sols sont très peu filtrants. Le remblai permettra une meilleure qualité de terrain», explique Fabrice Pasquier, conseiller communal responsable des constructions et de l'aménagement. Et le syndic d'ajouter: «Le rendement sera ensuite meilleur pour les agriculteurs.» JD

En bref

PASSEPORT-VACANCES

Inscriptions ouvertes dès lundi 11 avril

La 32^e édition du Passeport-vacances de la Gruyère se déroulera du 11 au 15 juillet et du 15 au 19 août. La vente et l'inscription se font sur www.passeport-vacances-de-la-gruyere.ch, dès le 11 et jusqu'au 29 avril. En outre, une soirée portes ouvertes est organisée le mercredi 20 avril pour inscrire les enfants. Il suffit d'envoyer un SMS au 079 179 44 73 pour recevoir les informations quant au lieu et à l'heure du rendez-vous. Le Passeport-vacances est ouvert aux enfants de 7 ans révolus à 15 ans. Le prix est de 40 francs par semaine.

A l'agenda

BROC

Notre-Dame-des-Marches: journées du pardon, avec messe à 10 h 30. **Sa et di.**

BULLE

Espace Gruyère: Chèvres Expo. **Sa dès 8 h 15.**

Place du Marché: bourse aux vélos. Réception 9 h-12 h, vente 13 h 30-15 h. **Samedi.**

Foyer de Bouleyres: défilé de mode bien boutonnée. **Sa 15 h.**

Ebullition: concert de Giufa (balkan gypsy punk). **Sa 21 h 30.**

LE CHÂTELARD

Lion d'or: *Le temps qu'il fait, le temps qu'il faut*, concert-spectacle du chœur mixte du Châtelard. Réservations au 026 912 21 45. **Sa-di 20 h.**

CHÂTEL-SAINT-DENIS

Univers@lle: concert de l'Eagle's Variety Big Band. **Sa 20 h 15.**

GRANDVILLARD

Eglise: concert annuel de L'Echo du Vanil-Noir. **Sa 20 h 15.**

LUSSY

Salle communale: *Prise d'otage sur demande*, théâtre de la Jeunesse de Lussy. **Sa 20 h.**

ORSONNENS

Salle polyvalente: concert de la fanfare L'Espérance. **Sa 20 h.**

PORSEL

Salle polyvalente: concert de la fanfare de Porsel. **Sa 20 h 15.**

ROMONT

Bicubic: *Trac*, spectacle de Bruno Coppens. **Sa 20 h.**

Maison verte: journée «Demain», avec la projection du film *En transition 2.0* et présentation d'actions locales. **Di 10 h-18 h.**

Place du Château: départ pour une balade autour de Romont. Inscriptions au 079 625 21 15. **Di 9 h.**

Maison St-Charles: rencontre des proches aidants Alzheimer. **Lu 13 h 45-15 h 45.**

RUE

Entre terre et mer: concert d'Onirical Blend (musique sacrée du Bénin). **Sa 20 h 30.**

TREYVAUX

L'Arbanel: *KMX Labrador*, comédie de Jacques Deval par la compagnie du Coq à l'âne. **Sa 20 h.**

Dans les communes

Bas-Intyamont

Comptes 2015. Quarante-cinq citoyens se sont réunis mardi soir pour découvrir les comptes 2015 de la commune de Bas-Intyamont, qu'ils ont validés. Ceux de fonctionnement affichent un déficit de 20 000 francs pour un total des charges de 6,8 mio. Le budget 2015 prévoyait une perte de 202 000 francs. «La différence s'explique par des rentrées fiscales inattendues et exceptionnelles, des impôts extraordinaires sur les donations», précise le syndic Roland Kaeser, qui tenait là sa dernière assemblée. Quant aux comptes des investissements, ils bouclent sur un excédent de charges de 350 000 francs, pour un total des dépenses de 670 000 francs. Elles concernent notamment des conduites d'eau potable (230 000 fr.), des installations de protection des eaux (85 000 fr.) ainsi que des reports.

Chalet d'alpage. L'assemblée a également validé la vente de l'alpage du Patchy-d'Amont, à Villars-sous-Mont. Le locataire actuel l'acquiert pour 65 000 francs, un prix fixé par l'Autorité foncière.

Bilan de législature. Lors des divers, Roland Kaeser a tiré le bilan de sa législature – ne relevant «que du positif» – notamment les gros dossiers traités: le développement de la zone d'activité d'Enney, la construction de l'école d'Estavannens, inaugurée en 2012, ou l'assainissement des passages à niveau. Il a également souhaité bon vent au nouvel Exécutif. Roland Kaeser, 62 ans, aura passé vingt-six ans au sein du Conseil communal, «la moitié d'une vie active». PR

Le Pâquier

Comptes 2015. L'assemblée des comptes a réuni mardi soir 23 citoyens au Pâquier. Ils bouclent sur un bénéfice net de 7300 francs, pour un total des charges de 5,4 mio. La commune a pu effectuer des amortissements supplémentaires à hauteur de 120 000 francs et attribuer 60 000 francs aux réserves. «Notamment pour le renouvellement du parc informatique de l'école», indique Antoinette Badoud, syndique. La dette par habitant s'élève à 4340 francs.

EMS. Le Législatif du Pâquier a validé la création de l'association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz, Sorens et Le Pâquier. Selon les statuts d'EMS intercommunaux de la Gruyère, la dénomination de cette entité, le comité de direction sera composé d'un représentant de chaque commune impliquée. PR